Etudes financières
BANQUES
1925
3 0 AVR. 1928

EXERCICE 1925

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL À MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MARS 1926

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

IMPRIMERIE BADER & Cie, MULHOUSE

1926

SIÈGE SOCIAL :

MULHOUSE, 1, Rue du Havre

Agences à Mulhouse : 23, Grand'Rue et 3, rue du Sauvage

SUCCURSALES :

Paris (en préparation)

Metz, Strasbourg, Colmar, Guebwiller, Sélestat, Thann, Zurich.

AGENCES :

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux, Saint-Louis, Sainte-Marie-aux-Mines, Saverne, Schirmeck, Thionville.

BUREAUX PERMANENTS :

Barr, Benfeld, Brumath, Dannemarie, Ensisheim, Lapoutroie, Neuf-Brisach, Obernai, Pfaffenhoffen, Ribeauvillé, Rouffach, Saint-Amarin, Soultz (Ht-Rhin).

BUREAUX PÉRIODIQUES :

Betschdorf-le-Bas, Bonhomme, Bouxwiller (Bas-Rhin), Burnhaupt-le-Haut, Drusenheim, Durmenach, Epfig, Ferrette, Lembach, Liepvre, Marckolsheim, Niederrödern, Orbey, Reichshoffen, Rothau, Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Sierentz, Soufflenheim, Soultzmatt, Soultz-sous-Forêts, Sundhouse, Villé, Wesserling, Wisches.

EXERCICE 1925

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL À MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MARS 1926

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

IMPRIMERIE BADER & Cie, MULHOUSE

1926

CONSEIL D'ADMINISTRATION

— 1926 —

MM. Paul **CHAMBAUD**, Industriel à Mulhouse ;
Président ;

Léon **DARDEL**, C ✲, Industriel à Paris ;
Vice-Président ;

Arnold **SEYRIG**, ✲, Industriel à Mulhouse ;
Vice-Président ;

Marc **BERNHEIM**, O ✲, Industriel à Paris ;

Paul **FUZELIER**, ancien Banquier à Saint-Dié ;

Charles de **FRÉVILLE** de **LORME**, Industriel à Paris ;

Edouard **GAST**, ✲, Industriel à Issenheim ;

Paul **JOURDAIN**, ✲, Industriel à Altkirch ;

Eugène **RAVAL**, O ✲, Banquier à Paris ;

Jules **SCHALLER**, Industriel à Strasbourg.

Henri **SCHLUMBERGER**, Industriel à Mulhouse ;

Henri **THIERRY MIEG**, ✲, Industriel à Mulhouse ;

Fernand **VOGT**, ✲, Industriel à Mulhouse ;

DIRECTION

Paul **SALMON**, ✲, Administrateur délégué.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués selon les prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre Etablissement et des résultats obtenus au cours de l'exercice 1925.

Le fait principal d'ordre général que nous devons constater est l'accroissement sensible de la circulation fiduciaire et, par voie de conséquence, la dépréciation nouvelle et notable de notre monnaie nationale.

La dévalorisation de notre devise s'est manifestée suivant une courbe à peu près régulière pendant presque tout le cours de l'année ; elle s'est accentuée cependant pendant le dernier trimestre et notamment en Décembre.

La livre et le dollar cotés respectivement 87,50 et 18,50 au début de l'exercice, atteignaient 97 et 20 en mai. En juin le dollar était à 22 et la livre dépassait le cours de 100. Une légère détente se produisit pendant les mois d'été, mais dès octobre une hausse plus brutale se produisait et portait le cours du dollar à 24 et celui de la livre à 117 ; enfin au cours de décembre dernier nous atteignions les points culminants de 28 pour le dollar et de 135 pour la livre.

Il va sans dire que ces circonstances n'ont pas été sans exercer une influence profonde sur la vie économique du pays, notamment dans notre région dont la principale industrie nécessite l'importation d'un volume important de matières premières et qui doit par contre exporter une grande partie de sa production.

D'autre part, il ne saurait y avoir de parallélisme, même relatif, entre les variations du change et celles du prix en francs de la matière première. Il s'est trouvé que, plus particulièrement en ce qui concerne la laine, des différences sensibles de cours sont venues accroître les difficultés. Enfin la fermeture du marché allemand à l'exportation a obligé le commerce alsacien à rechercher des débouchés compensateurs; pourtant ce n'est qu'à demi qu'il y a lieu de regretter que les circonstances ne permettent plus que dans des limites très réduites, l'exportation en Allemagne; la situation économique de ce pays, en voie de redressement, est cependant tellement difficile pour le moment que nous pouvons considérer comme un avantage de ne pas voir notre clientèle engagée dans cette région dans les mêmes proportions que précédemment. Fidèles à nos traditions, nous avons conscience d'avoir guidé utilement nos amis vers une réserve que les événements nous faisaient considérer comme prudente.

En Lorraine, il y a lieu de constater un relèvement très marqué de la production et de l'exportation; sur 66 hauts-fourneaux situés dans le seul département de la Moselle, 46 sont actuellement en activité; il n'est pas sans intérêt de rappeler que 20 seulement étaient à feu pendant l'occupation de la Ruhr.

Cette prospérité, apparente, paraît toutefois être seulement la résultante d'un ensemble de circonstances dû à la dépréciation de notre devise.

Telles sont les conditions difficiles dans lesquelles s'est écoulé l'exercice 1925.

Il est remarquable que malgré ces difficultés notre industrie et notre commerce régionaux aient réussi à obtenir dans l'ensemble des résultats fort appréciables.

Nous devons donc considérer comme satisfaisants les résultats que nous avons obtenus, malgré une aggravation de nos charges de toute nature.

Notre exploitation nous a donné en effet des profits sensiblement égaux à ceux du précédent exercice qui marquait lui-même une progression notable.

Notre siège principal de Mulhouse continue à nous donner de très précieux résultats, ainsi d'ailleurs que tous nos anciens sièges du Haut-Rhin; certains parmi ceux-ci ont pu bénéficier de circonstances locales qui leur ont permis de développer assez largement leur activité productrice. Notre siège de Strasbourg continue à progresser dans de très heureuses conditions; nous avons, sur cette importante place, renforcé encore notre organisation en nous adjoignant un Comité de place composé de personnalités marquantes; nous avons pu en outre nous assurer le concours de Monsieur Jules Schaller dont vous aurez tout à l'heure à ratifier la nomination d'Administrateur.

Nous sommes ainsi en état de participer dans la plénitude de nos moyens aux diverses et importantes affaires de cette région, en nous adaptant aux conditions d'exploitation plus spécialement en usage.

Notre Succursale de Metz et notre Agence de Thionville travaillent également dans des conditions normales et sont avantageusement placées pour bénéficier éventuellement d'un développement de l'industrie métallurgique.

Au cours de l'exercice les affaires de placement et d'émission ont été peu nombreuses; nous avons participé cependant à un certain nombre d'opérations intéressant notamment notre région.

Augmentation de Capital des Etablissements Herzog
» » » » Fabriques de Produits chimiques de Thann et de Mulhouse
» » » » Mines de la Houve
» » » » Grands Moulins de Strasbourg
» » » » Minoteries Alsaciennes
» » » de la Société Alsacienne de Carburants

Nous avons également participé à l'émission du capital:

des Ciments Portland du Haut-Rhin et
de la Société Nationale de la Viscose.

Enfin nous avons conclu avec la Banque Nationale de Crédit un accord qui nous permet, conformément au droit que nous nous étions réservé en 1911, d'ouvrir à Paris un siège spécial de notre Etablissement.

Ce siège nous permettra de centraliser, sans intermédiaire, certaines opérations, notamment celles qui se rattachent à nos services de Bourse et de change.

En outre nous comptons bénéficier ainsi du prolongement de nos affaires régionales en continuant nos services auprès des nombreuses firmes alsaciennes et lorraines qui ont étendu leur action dans la capitale.

A cet effet nous avons acquis, dans d'excellentes conditions, un immeuble situé 127, rue du Faubourg Saint-Honoré, dans lequel nous effectuons actuellement certains travaux de complément que nous avons jugés nécessaires à la bonne installation de nos services.

Notre organisation se trouvera ainsi fort heureusement complétée et nous ne doutons pas que vous approuverez des mesures dictées par le souci de doter notre Etablissement des moyens propres à une exploitation adéquate aux circonstances difficiles que nous traversons.

La comparaison des différents postes de notre bilan n'appelle pas de remarques particulières.

Notre portefeuille commercial présente un solde de fr. 118.318.877 contre 121.000.000 l'an dernier.

Le poste obligations décennales du Trésor Français représente les obligations décennales qui nous ont été remises en 1922 par l'Etat en couverture partielle, sous cette forme, des avances que nous avons dû consentir lors de la valorisation des dépôts. Ainsi que vous le savez, il nous reste dû de ce chef une somme de fr. 6.500.000 qui a motivé notre action devant le Conseil d'Etat.

Cette question de valorisation pourrait d'ailleurs recevoir une solution également satisfaisante pour les parties intéressées, si elle était examinée et résolue sous le simple jour de l'équité et du droit commun. Une commission spéciale nommée par Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, et dont les travaux se poursuivent, a exprimé à cet égard un avis qui constitue actuellement une nouvelle et intéressante base de négociations; il est désirable et nécessaire que cet avis soit entendu et que les services rendus bénévolement à l'Etat par les Banques alsaciennes au lendemain de la victoire, ne se traduisent pas pour elles par des sacrifices dont les conséquences éventuelles méritent de retenir l'attention.

Nos comptes débiteurs s'élèvent à fr. 180.000.000 contre 162.000.000 l'an dernier.

Nous avons acquis de nouveaux immeubles nécessaires à notre exploitation; notamment à Paris; leur valeur totale figure au Bilan pour fr. 5.889.000 contre 4.103.000 l'an dernier.

Au passif nos comptes-courants créditeurs passent à fr. 339.000.000 contre 311.000.000 en 1924.

Nous vous rappelons que nous avions, l'an dernier, réservé avant bilan, une somme de fr. 984.000 destinée à satisfaire aux conséquences possibles d'une interprétation fiscale relative à l'impôt éventuel sur le produit de la réalisation de nos parts de fondateurs B. N. C. Bien que cette question ne soit pas tranchée, nous avons dû néanmoins acquitter, au moins provisoirement, l'impôt: cependant nous avons pu effectuer ce paiement sans employer la réserve constituée à cet effet, de sorte que la somme de fr. 984.000 se trouve libre aujourd'hui.

Le solde béneficiaire s'élève, après déduction de tous frais généraux, charges et amortissements sur créances, engagements et immeubles à Fr. 7.991.531,31

dont nous vous proposons l'emploi suivant:

Premier dividende de 4 %.....	»	2.000.000,—
laissant une somme de.....	Fr.	5.991.531,31
à laquelle s'ajoute celle de	»	984.000,—
réservée pour impôts et devenue sans emploi		
donnant ainsi un total de.....	Fr.	6.975.531,31
dont il y a lieu de déduire: 10 % au Conseil, soit	»	697.553,13
de sorte qu'il reste	Fr.	6.277.978,18
qui, augmentés du report de l'exercice 1924, soit.....	»	1.912.287,60
forment un solde disponible de.....	Fr.	8.190 265.78
sur lequel serait à prélever un 2me dividende de 6 %.....	»	3.000.000,—
laissant disponibles.....	Fr.	5.190,265,78
sur lesquels nous vous proposons de prélever	»	4.000.000,—
pour les porter à la réserve supplémentaire, de sorte qu'il		
resterait.....	Fr.	1.190.265,78

à reporter à nouveau.

L'ensemble de nos réserves — c'est-à-dire notre réserve légale, notre réserve supplémentaire, notre fonds de prévoyance et notre report réunis —, qui formaient l'an dernier la somme de fr. 29.962.287,60 s'élèverait ainsi à fr. 33.240.265,78 soit 66,48 % de notre capital.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende de fr. 50 par action de 500 fr. serait payable le 31 mars courant contre remise du coupon N° 1, sous déduction des impôts normaux et de ceux résultant de la loi du 4 décembre 1925, article 3.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de nos statuts, trois membres de notre Conseil ont été désignés par le sort comme membres sortants:

MM. Edouard Gast
Paul Salmon
Fernand Vogt

Ces Messieurs sont rééligibles.

Nous soumettrons d'autre part à votre approbation la désignation de M. Jules Schaller par le Conseil, aux fonctions d'Administrateur.

Vous aurez enfin à nommer deux Commissaires aux comptes et à fixer leurs émoluments.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1° Approbation du bilan que vous avez sous les yeux.
2° Approbation du compte de Profits et Pertes et de la répartition que nous venons de vous proposer.
3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.
4° Election de 3 membres du Conseil d'Administration.
5° Ratification de la désignation par le Conseil de M. Jules Schaller aux fonctions d'Administrateur.
6° Nomination de 2 Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

RAPPORT

DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs,

Vous avez bien voulu nous confier, lors de votre dernière Assemblée générale, le mandat de Commissaires des Comptes pour l'examen du bilan de l'exercice 1925.

Nous avons la satisfaction de vous informer, qu'après pointage des pièces qui nous ont été produites, nous avons reconnu la parfaite concordance des chiffres d'après lesquels les comptes qui vous sont soumis ont été établis.

Nous ne pouvons donc que vous engager à approuver tels qu'ils vous sont présentés, le Bilan et le relevé du Compte des Profits et Pertes arrêtés au 31 Décembre 1925, et à accepter les propositions de votre Conseil d'administration pour l'attribution des bénéfices de l'année écoulée.

Les Commissaires des Comptes :

MAX FREY

ROGER FAVRE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF

	Fr.	c.
Caisse et Banque de France	6.510.263	21
Banques	110.568.013	64
Portefeuille commercial et Bons du Trésor	118.318.877	59
Portefeuille Titres	10.690.297	71
Obligations décennales du Trésor français	34.141.840	—
Coupons	1.010.214	02
Comptes débiteurs, Clients et Trésor français	180.574.453	70
Débiteurs par acceptations	3.239.229	17
Immeubles et Propriétés	5.889.099	02
	470.942.288	06

PASSIF

		Fr.	c.
Capital		50.000.000	—
Réserve légale	Fr. 5.000.000,—		
Réserve supplémentaire	» 16.500.000,—	28.050.000	—
Fonds de prévoyance	» 6.550.000,—		
Comptes-courants et Dépôts		339.555.351	22
Dépôts à terme		38.569.131	59
Acceptations à payer		3.239.229	17
Dividendes à payer		39.450	46
Réescompte		1.585.306	71
Profits et Pertes — Report 1924	Fr. 1.912.287,60	9.903.818	91
Profits et Pertes — Bénéfices nets 1925	» 7.991.531,31		
		470.942.288	06

PROFITS ET PERTES

DOIT

	Fr.	c.
Frais généraux	11.850.835	13
Solde créditeur	9.903.818	91
	21.754.654	04

AVOIR

	Fr.	c.
Report	1.912.287	60
Bénéfice brut	19.842.366	44
	21.754.654	04

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 Décembre 1925 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1925 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus et décharge à tous les membres du Conseil de leur gestion pour l'exercice clos au 31 Décembre 1925.

Elle donne, en tant que de besoin, aux Administrateurs les autorisations prévues par l'art. 40 de la Loi du 24 Juillet 1867.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à frs. 50 soit 10% le dividende par action de frs. 500.—, qui sera mis en paiement le 31 Mars, sous déduction des impôts normaux et de ceux résultant de la Loi du 4 Décembre 1925, contre remise du coupon N° 1.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 380 voix.

Troisième Résolution

L'Assemblée réélit MM. Edouard Gast, Paul Salmon et Fernand Vogt, membres sortants du Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 6 ans; leurs fonctions prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire de 1932 rendant compte de l'exercice 1931.

Elle ratifie la désignation de M. Jules Schaller comme Administrateur; ses fonctions prendront fin également avec l'Assemblée de 1932.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes MM. Max Frey-Collard et Roger Favre, avec mission de présenter le Rapport sur l'exercice 1926 et avec la faculté d'agir ensemble ou isolément. Elle fixe leur rémunération à frs. 2000 pour chacun d'eux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.